

adopté le

**SÉNAT**

16 décembre 1983

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1983-1984

---

---

## **PROJET DE LOI**

*autorisant la ratification d'une Convention relative à l'adhésion du Royaume de Danemark, de l'Irlande et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord à la Convention concernant la compétence judiciaire et l'exécution des décisions en matière civile et commerciale.*

**(Texte définitif.)**

*Le Sénat a adopté sans modification, en première lecture, le projet de loi adopté par l'Assemblée nationale, en première lecture, dont la teneur suit :*

---

**Voir les numéros :**

**Assemblée nationale (7<sup>e</sup> législ.) : 1720, 1812 et in-8° 479.**

**Sénat : 89 et 105 (1983-1984).**

Article unique.

Est autorisée la ratification de la Convention relative à l'adhésion du Royaume de Danemark, de l'Irlande et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord à la Convention du 27 septembre 1968 concernant la compétence judiciaire et l'exécution des décisions en matière civile et commerciale, ainsi qu'au Protocole du 3 juin 1971 concernant son interprétation par la Cour de Justice, faite à Luxembourg le 9 octobre 1978 et dont le texte est annexé à la présente loi (1).

*Délibéré, en séance publique, à Paris, le 16 décembre 1983.*

Le Président,

*Signé : ALAIN POHER.*

---

(1) *Nota* : voir le document annexé au n° 1720, A.N. (7° législ.).